

Lutte contre le racisme sur Internet.

Habituellement, les associations tiennent leur assemblée générale dans les mois qui suivent l'année concernée. Pour des raisons diverses, les assemblées générales du MRAP ont été décalées dans le temps. Celle qui se tient en janvier 2011 concerne en théorie l'exercice 2009, du moins pour l'exercice comptable. Mais comme les participants auront tous en tête les événements de 2010, ce rapport concernera les années 2009 et 2010, avec une mise en perspective avec l'année 2008. Avant l'élection d'un nouveau conseil d'administration, il permettra de faire le bilan de l'action dans ce domaine du CA élu en janvier 2008.

Le MRAP avait joué un rôle pionnier dans ce secteur et avait publié plusieurs rapports qui lui avaient à la fois :

- fait reconnaître un rôle majeur dans ce domaine, concrétisé par sa participation au Forum des Droits sur Internet, sa contribution à la CNCDH
- valu des poursuites judiciaires, certaines des personnes mises en cause ne l'ayant pas apprécié. Au final, les tribunaux avaient reconnu à la fois le caractère diffamatoire de certains propos et la bonne foi du MRAP.

Parallèlement, des actions en justice avaient été intentées contre des sites très divers, de l'adolescent boutonneux qui fait l'éloge du nazisme sur son blog à des organisations structurées.

De début 2008 à fin 2010, l'action menée a été double :

Plaintes en justice et signalement de sites emblématiques, avec des résultats dans l'ensemble décevants :

Boris Le Lay (Antisémitisme)

Dieudonné/ les Ogres (antisémite)

Riposte Laïque (islamophobe)

Stellio Capochichi, dit Kemi Seba (antisémite).

Juif.org (racisme anti-arabe)

Michel Labet.

Ce point ne sera pas plus évoqué, pour éviter les doublons avec le rapport du service juridique.

Établissement d'une cartographie du Web, afin de mieux hiérarchiser les enjeux et de donner un outil pratique aux militants antiracistes.

La genèse d'un rapport.

Un rapport de synthèse a été édité, en deux versions :

Fin 2008, un projet de convention avec l'ACSE a été établi à la demande de la trésorerie. Le travail de recensement prévu a aussitôt été engagé, sans connaître la suite donnée à la demande de subvention. Ce n'est que plus tard que l'information a été donnée que le projet n'intéressait pas, car doublonnant avec des outils existant. Il s'agissait de fait, dans l'esprit de nos interlocuteurs, de la mise en place en septembre 2008 d'une **plate-forme de signalement automatique** de " *toute forme de malversation constatée sur Internet* " : escroquerie en ligne, sites pédopornographiques, apologie du terrorisme, incitation à la haine raciale, etc.

Les personnes chargées des rapports avec l'ACSE se sont contentées de cette explication, sans demander d'informations complémentaires au responsable du secteur, qui aurait pu alors expliquer que le projet du MRAP, ne faisait pas double emploi avec cette plate-forme.

Quoi qu'il en soit, une première mouture du rapport a été finalisé comme prévu début 2009. A noter que certaines formulations ont été atténuées à la demande de la présidence (mentions par l'auteur sur les risques de dérives de certains sites type « indigènes »).

Une version actualisée a ensuite été établie pour être jointe au rapport du MRAP pour la CNCDH, fin 2009.

Le Premier ministre avait demandé au CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel) et au FDI (Forum des droits sur l'Internet) une mission de réflexion et de proposition sur le thème du racisme et de l'antisémitisme dans les médias, à la suite de l'attaque israélienne contre Gaza.

Ces deux organismes ont souhaité recueillir l'avis du MRAP sur cette question. Bernadette Hétier, membre du collège de la Présidence, et le responsable¹ chargé du secteur "lutte contre le racisme sur Internet", ont donc été auditionnés le 6 mars 2009.

Le MRAP a développé les points suivants :

La lettre de mission du Premier ministre laisse entendre que c'est le conflit israélo-palestinien qui est à l'origine du racisme et de l'antisémitisme sur Internet. D'autres intervenants souhaitent éviter « l'importation en France du conflit ».

Sur le contexte général, le MRAP a rappelé que l'antisémitisme est une des formes du racisme, et qu'il n'est pas nécessaire de les distinguer systématiquement dans l'expression. Il a également rappelé que les Français avaient le droit d'avoir une opinion sur le conflit et de l'exprimer, et que l'opposition à la politique israélienne ne devait pas être confondue avec l'antisémitisme.

Sur la question du racisme sur Internet, le MRAP a rappelé que ce n'était pas un phénomène nouveau, même si le nombre de messages pouvait varier en fonction de l'actualité. Le même constat pouvait être fait à l'occasion de la crise financière. Par ailleurs, la haine raciste a été constatée aussi bien sur des sites pro-israéliens que sur des sites anti-israéliens. Le MRAP a rappelé qu'il avait au cours des derniers mois engagé des actions judiciaires aussi bien contre des sites antisémites que contre des sites racistes anti-arabes.

Le MRAP a regretté que peu de signalements et de plaintes aboutissent, et que l'action judiciaire soit impossible contre des sites hébergées aux Etats-Unis.

Le MRAP a également rappelé qu'il était un mouvement laïque et que nous regrettons en conséquence que le gouvernement ne s'adresse qu'aux responsables culturels et confessionnels pour éviter "l'importation du conflit". Cette démarche encourage le communautarisme.

Le MRAP a communiqué un exemplaire de son rapport au FDI, qui en a fait mention dans des termes élogieux dans son propre rapport au Premier ministre.

Ce n'est qu'à la suite de cette mention, avec un lien vers le site du MRAP, que « le siège » s'est décidé à mettre en ligne ce rapport.

Le résultat de cet inventaire.

La méthode de travail est exposée dans le rapport, et le recensement a continué après sa publication, en intégrant progressivement les comptes Twitter et les vidéos.

Aujourd'hui, ce sont 3460 url qui ont été notées. Certaines correspondent à des sites a priori anodins, d'autres beaucoup moins.

Par ordre alphabétique², ont été identifiés notamment :

13 nostalgiques de l'Algérie française

5 altermondialistes suspects (tendance à confondre juifs avec sionistes et/ou capitalistes)

59 antisémites

28 antisionistes suspects (idem supra)

18 Carl Lang

36 de Villiers

19 Dieudonné

244 d'extrême-droite (ainsi qualifiés car ne pouvant être rattachés à 100 % à une famille politique (FN, etc..) ou idéologique (catho-facho, identitaire)

110 cathos-fachos

155 FN

361 identitaires

130 islamophobes

10 MNR

1 La suite donnée à ce rapport explique pourquoi le nom de son auteur ne doit pas figurer dans des documents écrits.

2 Il s'agit à chaque fois de l'orientation principale, un site identitaire peut être aussi antisémite, un site néo-cons islamophobe, mais pas exclusivement.

31 nazis
11 négationnistes
42 racistes (autres cibles que les juifs ou les musulmans)
13 Renouveau français
14 rouge-brun
153 royalistes
32 sites sionistes
15 sites sionistes racistes
17 Soral
3 Nostalgiques de Vichy

Sans compter des liens sortants vers :
35 sites anti-IVG
15 sites militaires
11 sites consacrés aux problèmes de sécurité.
142 sites catholiques³
16 sites païens

Il y a des déclinaisons régionales et thématiques (musique, par exemple).
L'analyse a permis de monter :
la grande qualité technique de ces sites
la fréquence de leur mise à jour
leur audience
leur interconnexion, facteur qui améliore le référencement.⁴
L'équivalent n'existe pas « en face ».
Cet outil devrait permettre d'orienter et cibler l'action du MRAP.

Les réactions au rapport.

Elles furent rares au sein du MRAP et auprès des gens qui auraient dû être sensibilisés à la lutte contre le racisme.
Par contre, ce fut un déchaînement de la part des gens cités, même si la formulation extrêmement prudente du rapport, n'accusant certains auteurs de racisme que preuves à l'appui rendait impossible toute action judiciaire.
149 réactions sur Internet ont été notées, critiques à 90 %.
La réacosphère, car c'est ainsi qu'elle se nomme et se connaît, n'acceptait pas que d'autres lui fassent son « outing ».
Les mêmes qui mettaient sur leur blog des liens vers des dizaines, voire des centaines, de sites « amis » ont dénoncé les listes du MRAP, accusé de maccarthysme, etc..
La diversité des accusations, allant de « valets des juifs » à « valets des islamistes » montre a posteriori le caractère exhaustif et impartial de l'étude.
Il y eut aussi des attaques ad hominem, un militant fut désigné à la vindicte publique comme l'auteur du rapport et menacé personnellement.
L'audience fut incontestable, il y eut environ 10 000 consultations du rapport sur le site du MRAP.
Le 10 mars 2010, Abel Mestre et Caroline Monnot, du « Monde », reprenaient à leur compte les analyses du rapport en y ajoutant des précisions complémentaires sur l'enjeu que constitue Internet pour l'extrême-droite.
On ne peut que regretter que ce constat ne soit pas partagé par ceux dont c'est la mission de lutter de lutter contre les idées racistes.

3 Plutôt Joseph Ratzinger que Jacques Gaillot...

4 A titre d'exemple, l'outil de recherche automatique des liens entrants donne 28 items pour le site du MRAP et 148 pour « français de souche » www.fdesouche.com